

■ **Armetta Sàrl**, à Renens (VD), CH-550-1051174-9, exploitation d'une entreprise de plâtrerie et peinture (FOSC du 27.07.2007, p. 13/4045278). Statuts modifiés le 30 juin 2009. Le capital social de CHF 20'000 est désormais divisé en 200 parts sociales de CHF 100. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. L'associé Armetta Carmelo a maintenant 10 parts de CHF 100 et l'associé-gérant Armetta 190 parts de CHF 100. Selon déclaration du gérant du 30 juin 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Armetta Carmelo, qui n'est plus associé, cède ses 10 parts de CHF 100 à Armetta Nicola, désormais titulaire de 200 parts de CHF 100. Registre journalier no 12656 du 28.07.2009 / CH-550.1.051.174-9 / 05176032